

beaucoup avaient été égarés, mais dont un certain nombre pourtant semblent avoir obéi à des passions sauvages et s'être livrés à un véritable dévergondage de barbarie.

Nous avons déjà dit, et nous devons répéter que la lutte qui vient de finir n'a ressemblé en rien aux insurrections qui ont à plusieurs fois ensanglanté Paris. C'était alors la lutte de deux systèmes politiques, c'était une guerre déclarée par une minorité au gouvernement en possession du pouvoir ; le combat était acharné, mais il se soutenait presque toujours loyalement, sans trahison ni cruauté, et un meurtre inutile soulevait plus l'opinion publique et provoquait une plus grande réprobation que l'initiative d'un coup de main.

Cette fois le drapeau rouge a été déployé, l'émeute s'est battue aux cris de : *Vive la République sociale !* et, comme commentaire de ce cri de ralliement, elle a écrit sur plusieurs de ses drapeaux les mots de : *pillage et de viol*. La postérité refusera de croire les supplices infligés à des prisonniers par des concitoyens, dans un siècle comme le nôtre, et dans la capitale du pays qui se vante d'être à la tête de la civilisation. A juger par ce qu'a fait l'émeute vaincue, on frémit de penser au sort qui était réservé à Paris, si cette entreprise sacrilège avait pu réussir.

Les mesures de sûreté générale, adoptées depuis l'explosion de la révolte, continuent d'être observées. Nous espérons qu'on sera quelque temps encore avant d'en relâcher tout à fait la rigueur. Il ne faut laisser subsister dans Paris aucun levain d'anarchie, aucun élément pour une émeute nouvelle. Des dispositions relatives aux repris de justice, aux logements en garni, aux permis de séjour sont écrites dans nos codes, et arment les magistrats de moyens efficaces pour mettre la société à l'abri d'un coup de main ; nous ne doutons pas qu'on ne s'empresse d'en profiter, et de revenir sur une tolérance fâcheuse dont on vient de reconnaître si cruellement les funestes effets. La bataille est terminée, c'est à la vigilance de la garde nationale d'assurer les effets d'un triomphe si chèrement acheté.

—La victoire est restée à la société dans cette lutte où on voulait l'anéantir ; mais elle a été achetée par les pertes la plus cruelles. Un devoir reste à remplir à la France et à l'Assemblée qui la représente, celui de payer un tribut d'hommages et de regrets aux citoyens qui sont morts pour la défense de l'ordre et de la famille. Il faut que le deuil de la nation s'unisse au deuil privé des familles atteintes dans quelqu'un de leurs membres ; il faut des funérailles publiques à ceux qui sont tombés pour le salut de tous. A ces funérailles l'Assemblée nationale se ferait sans doute un devoir

d'attester par sa présence la reconnaissance et les regrets de la société française, sauvée par quatre jours de la lutte la plus acharnée.

Il nous semblerait digne d'une nation généreuse qui a toujours su honorer le courage et le dévouement, de réunir dans la tombe ceux que le patriotisme avait réunis sous le même drapeau. Un monument, produit d'une souscription nationale, s'élèverait dans un des cimetières de Paris, retraçant d'un côté les noms, hélas ! trop nombreux, des gardes nationaux tombés dans cette lutte sanglante, et de l'autre les noms des villes dont les milices sont venues prêter à celle de Paris une fraternelle assistance.

N'oublions pas que c'était à la société elle-même, aux principes qui en sont le fondement, que la guerre avait été déclarée ; n'oublions pas que ce n'est pas une forme de gouvernement, que ce n'est pas un système politique qui a été attaqué et sauvé, mais la nation elle-même, avec cette civilisation qui en fait la gloire. C'est donc à la nation tout entière d'acquiescer une dette sacrée.

—C'est au prix du sang le plus généreux que l'Assemblée nationale vient d'être préservée du péril dont elle était menacée, en même temps que l'ordre social. La garde nationale et l'armée, en retour de leur héroïque dévouement, attendent de l'Assemblée toute l'énergie, toute la fermeté nécessaire, pour le rétablissement des conditions de l'ordre sans le maintien desquelles, aucun gouvernement, et surtout un gouvernement républicain ne peut subsister. Plus d'illusions dangereuses, plus de chimères, plus de conciliation avec ce qui est faux ou coupable. Il faut que l'Assemblée sonde la plaie toute entière, et qu'elle y applique courageusement le remède, si elle ne veut voir le retour des conspirations et des conflits, et si elle est résolue à sauver la société de l'état de barbarie vers lequel, à force de prétendus progrès nous reculons chaque jour.

(Constitutionnel.)

Paris, 27 Juin.

La séance fut ouverte ce matin à 11 h. Le président annonce que l'ordre est rétabli, que l'état des départemens est satisfaisant et que les troubles momentanés de Marseille ont été immédiatement réprimés. Les 9e et 12e légions de la garde nationale sont désarmées.

Le pouvoir exécutif demande la formation d'une commission pour s'entendre avec lui sur les honneurs funébrés à rendre aux morts. Cette commission est nommée par le sort et composée de neuf membres.

La même commission décidera, avec le

pouvoir exécutif, si une grande revue de toutes les forces réunies à Paris sera faite et à quel moment.

Une autre proposition tendait à ce que tous les faits connus par les membres de l'Assemblée fussent rapportés à la commission d'enquête.

Un projet de proclamation à la nation sera soumis à l'Assemblée.

La séance sera reprise à 2 heures, et l'Assemblée entendra le rapport sur le projet de décret relatif à la déportation des prisonniers.

Journal du 27 Juin.

9 heures du matin.—On ne peut se faire une idée de la place de la Concorde et des abords de l'Assemblée nationale. Près de l'obélisque les artilleurs fourbissent leur canons, d'autres dorment sur les affûts ; la ligne et la banlieue sont couchées sur des litières de paille. Les distributions pour la nourriture des soldats s'effectuent avec le plus grand ordre.

Les carabiniers couvrent un des carrés de la place ; les uns soignent leurs chevaux, les autres dorment sur l'asphalte.

Les cuirassiers gardent toutes les avenues de la place et font observer les consignes.

—La salle des Pas-Perdus est plus calme qu'hier. Une consigne des plus sévères a été donnée par les questeurs pour en interdire l'entrée aux solliciteurs quotidiens et aux curieux importuns.

—Un arrêté du maire de Paris, publié aujourd'hui, enjoit à tous les habitants d'illuminer chaque soir leur maison.

Un déplorable événement a eu lieu cette nuit sur la place du Carrousel. Des prisonniers, conduits par un détachement de garde nationale, ont fait une trouée dans les rangs qui les environnaient afin de prendre la fuite ; les gardes nationaux ont fait feu sur les fuyifs. D'autres gardes nationaux qui se trouvaient dans la caserne de la place du Carrousel, à la hauteur de l'hôtel de Nantes, se croyant attaqués, ont fait feu de leur côté, et 12 ou 15 hommes composant le détachement qui accompagnait les prisonniers ont été tués.

Ne serait-il pas désirable, en présence de cette méprise à jamais regrettable, que les prisonniers fussent mis dans l'impossibilité de chercher à fuir, et ne pourrait-on pas éviter, autant que possible, que les prisonniers fussent convoyés la nuit ?

—Des recherches qui amènent à chaque moment des découvertes d'armes et de munitions s'effectuent aujourd'hui dans les maisons du faubourg Saint-Antoine. De nombreux détachemens de gardes nationales des départemens, arrivés hier à Paris, ont été mis à la disposition du général Lamoricière pour surveiller le faubourg